



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

24 janvier 2024

Déclaration liminaire CFDT

Plénière CNAS 24 janvier 2024

Madame la secrétaire générale,

Tout d'abord pour cette première plénière de l'année **la CFDT** présente ses vœux à l'ensemble des acteurs du dialogue social.

La CFDT souhaite que se poursuive **une action sociale exigeante et cohérente** placée sous le signe du volontarisme tant dans les moyens donnés aux acteurs régionaux départementaux ainsi qu'à la Fondation d'Aguesseau.

La réalité bien évidemment ne colle pas forcément aux souhaits exprimés, elle en est parfois bien loin ... Avec par exemple : les budgets des SRIAS ne leur permettent que de consacrer deux euros par agent.

Dès 2023, nous avons pu constater la montée de différents facteurs inquiétants / alarmants pour notre action sociale : l'inflation sur les matières premières, la hausse du coût des fluides et les tensions sur le marché immobilier.

La CFDT portera la prise en compte de ces facteurs au niveau ministériel afin qu'ils se traduisent en termes de budget pour l'action sociale, aux **CRAS** (comités régionaux) et bien évidemment à la **Fondation d'Aguesseau** au travers de sa subvention.

Rappelons que celle-ci, au travers de la diversité de ses dispositifs, est un acteur important, voire incontournable, de la politique sociale du Ministère.

Le ministre n'a de cesse de nous rappeler **le budget « historique »** qu'il a obtenu.

Dans ce contexte, la CFDT ne peut que se réjouir de **l'augmentation du budget de l'action sociale sur 2024**, tout en soulignant les **insuffisances en termes de logement** hors Fondation d'Aguesseau.

Il devient lassant d'alerter l'administration sur les difficultés de logements croissantes dans les grandes métropoles. Car cette difficulté qui fut l'apanage de l'Ile-de-France est désormais généralisée. **Le logement devient un luxe dans beaucoup de territoires, et faute de revalorisation salariale conséquente, seule l'action sociale peut intervenir.**

L'année 2023 a fait apparaître une augmentation de la fréquentation des **restaurants administratifs**, rappelons que pour certains agents, ce repas subventionné est parfois le seul repas équilibré de la journée.

C'est inacceptable mais c'est la réalité ! D'où la nécessité, pour **la CFDT**, d'un reste à charge qui pèse le moins possible sur les agents.

La CFDT demande également que **le montant des aides de secours** soit plus élevées afin de mieux aider les collègues qui sont de plus en plus fréquemment menacés par la précarité.

Et cette précarité peut désormais trouver sa source dans des erreurs administratives ! Le budget de l'action sociale n'est pas là pour payer les erreurs RH, mais malheureusement c'est le seul recours pour ces collègues.

Enfin, le bénévolat des collègues qui s'investissent dans les associations de site ou régionales ne sont pas suffisamment reconnus. Une information, voire une formation, à l'attention de la hiérarchie et des magistrats chefs de site serait la bienvenue, pour qu'ils prennent enfin la mesure de cet investissement et de ce qu'il apporte à l'ensemble du collectif de travail.

Car derrière les moyens alloués en termes de budgets, il y aura toujours des agents qui consacrent énormément de leur temps à ce bien commun précieux qu'est l'action sociale.

La CFDT souligne l'avancée que représentent les discussions en cours visant à accorder des facilités de services aux acteurs faisant vivre le Conseil National de l'Action Sociale tout en souhaitant que cela s'étende au niveau régional.

Malheureusement, sans trop s'avancer il apparait que 2024 ne devrait pas infirmer les évolutions observées mais plutôt les confirmer, voire les aggraver, du fait de la conjoncture économique et sociale mais également des tentatives d'affaiblissement du dialogue social.

Dans ce cadre, **la CFDT** sera intransigeante quant au respect des choix exprimés par les agents au cours des élections professionnels dans l'ensemble des instances et commissions de l'action sociale.

La CFDT s'opposera à toute les attaques en cours et à venir conduisant à réduire l'accès des quatre organisations syndicales représentatives aux instances et commissions de l'action sociale.

La CFDT veillera à l'intérêt des agents dans le développement des dispositifs nouveaux. A cet égard, elle reste perplexe sur la création d'une entité interministérielle sur la question du logement. Elle **demande des gages de prise en compte de la situation des agents du ministère de la justice** qui ne doivent pas se trouver « noyés dans la masse ». Nous ne devons pas aboutir à une interférence avec des dispositifs ayant prouvé leur efficacité au sein de notre ministère.

La CFDT considère que l'attractivité des métiers de la justice, passera nécessairement par une politique sociale ambitieuse s'adaptant aux réalités économiques à venir.

Merci

Vos représentants CFDT au CNAS :

GIACOBBI François-Xavier
SAID Elyamine